



**Bulletin à compléter et à retourner sous enveloppe sans affranchir, à partir de la France à :** *Prescrire* - Libre Réponse 88031 - 75542 PARIS CEDEX 11; ou par courriel : [formations@prescrire.org](mailto:formations@prescrire.org)

**Le droit d'inscription annuel au *Test de Lecture* est inclus dans mon abonnement à *Prescrire* (pour les étudiants et internes)**

**Je m'inscris au *Test de Lecture mensuel* à compter de la session 2021-2022**

### JE RENSEIGNE MES COORDONNÉES

Nom : ..... Prénom : .....

Courriel (obligatoire) : ..... Tél : .....

Mon n° d'abonné-e [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] figure sur les correspondances émanant de l'équipe Relations Abonnés Prescrire

Conformément à la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données, je dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de mes données auprès de : *Prescrire* - 83 boulevard Voltaire - 75558 PARIS CEDEX 11 - FRANCE.



#### Déroulement du programme

Chaque session annuelle comporte onze questionnaires mensuels.

Chacun des questionnaires est constitué de dix groupes de questions, qui portent sur un même et seul numéro de *Prescrire* publié deux mois auparavant.

Pour chaque session, le premier questionnaire est publié en novembre et porte sur le numéro de septembre. Le dernier et onzième questionnaire est publié en septembre de l'année suivante et porte sur le numéro de juillet.

Le participant dispose d'un délai de deux mois pour répondre à chaque questionnaire.

#### Réponse au Test : en ligne

Le participant accède à son suivi personnalisé et aux questionnaires publiés au fil des parutions des numéros de *Prescrire*.

Le participant peut sauvegarder ses réponses et les modifier avant l'enregistrement définitif du questionnaire.

Il reçoit sur son courriel utilisé lors de l'inscription au site, les alertes pour ne manquer aucune date limite.

Les corrigés sont également disponibles avec les liens directs vers les textes-sources des différents items de chaque questionnaire.

#### Un effort reconnu

À l'issue de chaque session annuelle, les participants au *Test de Lecture mensuel Prescrire* qui ont répondu aux 11 questionnaires mensuels dans les délais impartis, et obtenu au moins 176 points sur les 220 possibles, deviennent «Lecteur Émérite de *Prescrire*» pour une année.

*Prescrire* leur remet le diplôme millésimé, ainsi qu'une Attestation de formation (équivalant à 40 heures).